

Synthèse-critique de L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN MILIEU RURAL : ASPECTS OPERATIONNELS de Me François Robert

Denis Paradis

Volume 19, numéro 1, 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1108664ar>

DOI : <https://doi.org/10.17118/11143/19902>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue de Droit de l'Université de Sherbrooke

ISSN

0317-9656 (imprimé)

2561-7087 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Paradis, D. (1988). Compte rendu de [Synthèse-critique de L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN MILIEU RURAL : ASPECTS OPERATIONNELS de Me François Robert]. *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, 19(1), 243–246. <https://doi.org/10.17118/11143/19902>

Synthèse-critique de
'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT EN MILIEU RURAL:
ASPECTS OPERATIONNELS
de Me François Robert

par Denis PARADIS*

Résumé

L'aménagement du territoire et la protection de l'environnement en milieu rural: aspects opérationnels de Me François Robert, s'inscrit dans la lignée des monographies à caractère consultatif. Effectivement, ce volumineux ouvrage (au-delà de 500 pages) nous donne un aperçu des aspects opérationnels du sujet épié, dénotant plutôt chez l'auteur un sérieux souci d'enseignement qu'un apport à la doctrine environnementaliste.

Son volume se partage en quatre grands thèmes auxquels se greffent des chapitres et des sous-divisions. La première partie traite du statut juridique et des devoirs de l'officier municipal¹ et du fonctionnaire désigné. De façon succincte, l'auteur explique le pouvoir des corporations de nommer ces fonctionnaires dans le chapitre un, et il décrit le statut juridique de ces derniers dans son deuxième chapitre. Pour fermer la boucle, il énonce les devoirs de l'inspecteur et du fonctionnaire désigné, attirant en même temps notre attention sur les conséquences occasionnées par un éventuel travail fautif de leur part.

La deuxième section, sans contredit la plus importante de l'ouvrage, puise au coeur des objectifs visés par l'auteur puisqu'elle aborde d'emblée l'aspect opérationnel de l'aménagement du territoire². Traitant successivement de l'aménagement territorial au niveau des MRC, des municipalités et du gouvernement, Me Robert attaque dans cette deuxième partie une foule de dossiers qui touchent véritablement les points vitaux de son ouvrage.

Dans son chapitre qui porte sur l'aménagement du territoire au

*. Etudiant en droit à l'Université de Sherbrooke.

1. Selon le niveau de gouvernement, ce fonctionnaire est désigné sous l'un ou l'autre vocable.
2. Cette deuxième grande section couvre 311 pages, soit plus de la moitié de la monographie.

niveau de la MRC, l'auteur définit ce qu'est un schéma d'aménagement, son élaboration et ses effets. Il met aussi l'accent sur le caractère préventif du règlement de contrôle intérimaire³ de la MRC, un genre de tutelle exercé lorsque le schéma est en voie de réalisation ou qu'il subit des modifications.

D'autre part, la section réservée à la municipalité s'attaque à l'épineuse question des plans d'urbanisme. Après avoir analysé les règlements de lotissement, de zonage et de construction, Me Robert enchaîne en étudiant certaines normes relatives à la construction. Il termine en donnant les sanctions des règlements d'urbanisme locaux.

Pour clore cette importante partie, les chapitres quatre et cinq se collent à l'aménagement du territoire au niveau gouvernemental ainsi qu'à la loi sur le bâtiment.

L'avant-dernier volet a comme point de mire la protection de l'environnement au niveau municipal. Dans un premier temps, l'auteur nous livre les principaux pouvoirs des MRC et des municipalités en ce qui concerne la protection de l'eau. Il s'attarde par la suite à nous faire découvrir les droits des riverains de cours d'eau et de lacs et, pour taire cette troisième grande division, Me Robert nous entretient sur la protection de ces écosystèmes.

Finalement, il conclut son étude en précisant les pouvoirs et les devoirs des officiers municipaux, mettant l'accent principalement sur les tâches de ces derniers vis-à-vis les carrières, les sablières et l'enlèvement du sol arable en zone agricole. L'auteur jette ensuite un bref regard sur la prévention des incendies et les ententes inter-municipales, pour terminer en observant le cas des nuisances, des déchets et de l'inspection prévue par la loi sur la qualité de l'environnement.

Critique

Quoique largement axé sur les aspects théoriques, nous ne pouvons dire que l'ouvrage de Me Robert est dénué d'une teneur pratique. Au contraire, cette monographie constitue un outil de travail indispensable aux officiers municipaux en premier lieu, puis à tous les intervenants impliqués dans le milieu, allant du juriste au

3. Le contrôle intérimaire est légal (automatique), ou alors la MRC adopte un règlement qui fixe ses propres règles.

conseiller en environnement pour une entreprise privée.

L'auteur a réussi à éviter les détails insignifiants qui, trop souvent, rendent plus ardue la lecture d'un volume à saveur pédagogique comme celui-là. Toutefois, en échappant aux éléments trop accessoires, Me Robert aurait eu avantage à donner plus d'importance à certains chapitres, notamment celui sur les nuisances et l'inspection prévue à la loi sur la qualité de l'environnement. Aussi, peut-être que ce chapitre aurait tiré profit d'être situé dans la section trois qui développe la protection de l'environnement au niveau municipal, comme d'ailleurs celui sur les carrières et sablières.

La monographie de Me Robert reflète un souci d'information du début à la fin et, ce qui mérite d'être remarqué, le texte demeure accessible tout au long. Arborant une vocation consultative et pédagogique (comme le souligne d'ailleurs l'auteur), lire le volume d'un trait peut toutefois paraître lourd. Certaines parties sont fastidieuses à la lecture de par leur rigidité, tandis que d'autres passages sont exsangues de par leur manque de convictions. Le français est bon et l'auteur s'exprime dans un langage clair, facilement apprivoisable pour les gens n'ayant pas de larges connaissances juridiques. Me Robert évite de tomber dans le panneau de la technicité qui complique outrageusement un travail, ce qui mérite d'être remarqué.

L'introduction est classique, manque un peu d'originalité, mais définit très bien les grandes lignes de l'ouvrage tout en présentant les objectifs clairement. Quant à la conclusion, que nous trouvons d'une brièveté trop prononcée, elle a un caractère quelque peu «moralisateur» qui agace. Le lecteur est toujours en droit de s'attendre à ce qu'une conclusion livre les déductions du raisonnement de l'auteur, ou du moins ses éléments clés.

Pour ce qui est de la forme de la recherche, elle frôle la perfection. Quoique la note aux lecteurs, l'avant-propos et la liste des abréviations soient toujours appréciés, il n'en reste pas moins qu'une table des matières et un index analytique détaillés sont indispensables. Minutieusement ordonnées, ces deux pièces techniques de l'ouvrage nous permettent de s'y retrouver rapidement. De même, nous apprécions que les notes se trouvent en bas de pages plutôt qu'à la fin, ce qui facilite leur consultation.

Notant la présence des tables de jurisprudence et de législation, nous nous expliquons mal l'absence d'une bibliographie dans un tel

type d'ouvrage, si mince soit-elle. Par contre, nous trouvons très intéressant les résumés synthèses que l'auteur dissimule à travers son étude, tout comme les quelques tableaux explicatifs qui s'y trouvent.

En ce qui concerne les sources utilisées, nous constatons que l'auteur ne ménage rien et que son travail est solidement appuyé par une jurisprudence constamment pertinente et une importante table de législation tout aussi à propos.

Conclusion

Certes, le volume de Me Robert sera reçu avec enthousiasme dans tous les milieux. Un tel ouvrage contenant autant d'informations sur l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement en milieu rural était attendu depuis longtemps. Bien présentée, et nullement prétentieuse, la monographie indispensable pour tous les intervenants oeuvrant dans ce domaine.